

L'**ANFH** est l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière (FPH). Agréée par le ministère chargé de la santé, l'association collecte et gère les fonds consacrés à la formation de plus de 900.000 agents de la FPH. Trois valeurs fondatrices structurent l'association : paritarisme, solidarité et proximité. Depuis 1974, près d'un millier d'administrateurs œuvre pour l'égalité d'accès à la **formation professionnelle tout au long de la vie** et le développement des compétences des professionnels employés par les établissements publics sanitaires, médico-sociaux et sociaux.



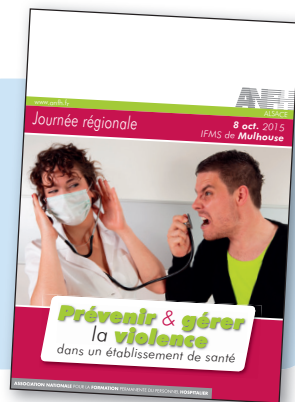
1

Informer et conseiller les établissements et les agents



Les journées thématiques

Centrées sur l'actualité et les besoins du secteur hospitalier, les manifestations de l'ANFH mettent en présence des professionnels et des experts qui partagent leurs expériences. Ces manifestations s'adressent à tous les professionnels des établissements publics de santé.



Les communautés de pratiques

Améliorer les échanges entre professionnels travaillant sur la même thématique et mutualiser les connaissances ; partager les expériences et les bonnes pratiques ; développer les coopérations.

2

Développer les compétences et la formation tout au long de la vie

Les études promotionnelles

Les études promotionnelles sont des actions de formation qualifiantes, destinées aux agents de la FPH et qui favorisent l'évolution professionnelle grâce à la formation continue.

Elles donnent accès à une liste de diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social, fixée par arrêté ministériel.



Les dispositifs individuels

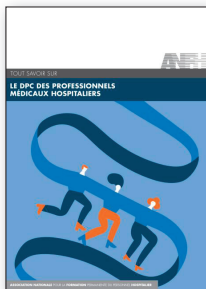
Les agents de la FPH sont acteurs de la sécurisation de leur parcours professionnel.

A leur initiative personnelle, ils peuvent s'engager dans un bilan de compétences (BC), obtenir un diplôme par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou suivre des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel) grâce au congé de formation professionnelle (CFP).



Le développement professionnel continu

Le développement professionnel continu (DPC) est un dispositif d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins associant la formation continue et l'analyse des pratiques professionnelles. Il s'adresse à l'ensemble des professionnels de santé. Il constitue une obligation individuelle qui s'inscrit dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité des soins.



3

Outiller les établissements pour mieux les accompagner face aux nouveaux enjeux du monde de la santé

Le plan d'actions régionales

L'ANFH Alsace met à la disposition des établissements de santé un catalogue d'actions régionales, construit à partir des besoins recensés auprès de ses adhérents.

Ce plan régional a pour objectif de soutenir le développement des compétences de tous les agents de la FPH et d'accompagner les établissements de santé pour leur permettre de faire face aux évolutions des techniques et des savoirs médicaux.



L'offre de service de l'ANFH Alsace

3 Outiller les établissements pour mieux les accompagner face aux nouveaux enjeux du monde de la santé (suite & fin)

Le logiciel Gesform Évolution

L'ANFH met gratuitement à la disposition de ses adhérents un logiciel qui permet de gérer l'ensemble du processus de formation professionnelle : élaboration du plan de formation prévisionnel, gestion financière des actions de formation, édition de tableaux de bords et de statistiques.

gesform
EVOLUTION

L'achat de formation

L'ANFH propose à ses adhérents une plateforme d'achat pour les accompagner dans la dématérialisation et la sécurisation de leurs achats de prestations de formation.

La qualité de vie au travail

L'ANFH Alsace organise des ateliers pour accompagner les établissements au dépistage et à la prévention des risques psycho-sociaux, et favoriser l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Les compétences clés au service de la performance des établissements

Pour anticiper les mutations du secteur hospitalier et l'évolution des besoins en compétences, l'ANFH Alsace développe des outils pour professionnaliser les agents de bas niveau de qualification et pour sécuriser leur parcours professionnel.

COMPÉTENCES
CLÉS

Votre délégation régionale :



Immeuble "Le Sébastopol"
3, quai Kléber - 67000 STRASBOURG
03.88.21.47.00 - alsace@anfh.fr